

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 33-20251212

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE
SIGNER LES LOTS 1 A 3 DU MARCHE A25.033 « MODERNISATION DE
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE LA CRETE A
SAINT-JOSEPH – PHASE A »**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle polyvalente Zac Paul Badré, sise au Tampon, à l'angle des rues du Danemark et du Général Ailleret à la Châtoire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01-20251212 à l'affaire n° 42-20251212) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3^e Vice-Présidente (de l'affaire n° 43-20251212 à l'affaire n° 46-20251212).

NOTA :

Nombre de conseillers en exercice : 48

Présents : 39

Absents représentés : 08

Absents : 01

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 34-20251212), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20251212), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 39-20251212), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, COURTOIS Lucette, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**- Commune du Tampon -**

PAYET TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, FONTAINE Henri représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, ROBERT Evelyne représentée par TECHER Doris (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 46-20251212), THIEN AH KON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 35 à l'affaire n° 46-20251212), BLARD Régine représentée par DOMITILE Noëline (de l'affaire n° 40 à l'affaire n° 46-20251212).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LANDRY Christian représenté par David LEBON.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

ETAIENT ABSENTS**- Commune de l'Entre-Deux -**

LAFOSSÉ Camille.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame DOMITILE Noëline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 33-20251212**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LES LOTS 1 A 3 DU MARCHÉ A25.033 « MODERNISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE LA CRÈTE A SAINT-JOSEPH – PHASE A »**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en octobre 2025, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet la sécurisation et la modernisation en eau potable du secteur de La Crête qui se situe sur les hauteurs de la commune de Saint-Joseph.

Le marché est décomposé en trois (3) lots géographiques, chaque lot faisant chacun l'objet d'un marché distinct, soit :

- Lot 1 - Adduction R13 et refoulement R14 / R15,
- Lot 2 - Refoulement R15 / R16 et distribution R16,
- Lot 3 - Refoulement R. PAYET et R. Crête et refoulement / distribution réservoir Crête et Payet.

Le lot n° 1 concerne :

- la pose d'une canalisation d'adduction gravitaire du chemin galet vers R13 fonte DN300 sur environ 2 860 ml,
- la pose d'une canalisation de refoulement entre R14 et R15 en fonte DN300 sur environ 640 ml.

Le lot n° 2 concerne :

- la pose d'une canalisation de refoulement DN300 entre R15 et R16 sur environ 2500 ml,
- la pose d'une canalisation de distribution DN100 depuis R16 sur environ 2600 ml.

Le lot n° 3 comprend :

- Une tranche ferme qui concerne :
 - la pose des canalisations de refoulement DN250 vers R. Payet et R. Crête 1^{er} entre l'entrée de la Rue de la Crêteoise et le carrefour entre la Rue Belle Vue et la Rue Claude Marion sur environ 1300 ml,
 - la pose de la distribution en fonte DN100 de la Rue Ronsard jusqu'à la Rue de la Crêteoise sur environ 715 ml,
 - la pose de la distribution en fonte DN150 sur le Chemin Tamarin sur environ 270 ml.
- Une tranche optionnelle 1 qui concerne :
 - la pose de la canalisation de refoulement DN250 du Chemin Tamarin jusqu'à l'entrée de la parcelle de R. Crête 1^{er} sur environ 2370 ml.
 - la pose de la canalisation de distribution en fonte DN200 depuis R. Crête 1^{er} sur environ ml.

- Une tranche optionnelle 2 qui concerne :

- la pose de la canalisation de refoulement DN250 du Chemin Tamarin jusqu'à l'entrée de la parcelle de R. Payet et la pose de la canalisation de distribution depuis R. Payet.

Afin de garantir une répartition équitable des travaux et de favoriser la diversité des prestataires, il est stipulé que chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul lot parmi les trois proposés dans le cadre de la présente consultation. Cette limitation vise à assurer une concurrence saine et à encourager l'implication de plusieurs entreprises dans la réalisation de l'opération.

La CASUD décide, dans le cadre d'une politique d'achat public socialement responsable, de faire application des dispositions des articles L2113-12 à L2113-14, R2113-8 et R2112-1 à R2112-3 du Code de la Commande Publique, qui visent dans leurs conditions d'exécution à favoriser l'accès à l'emploi de publics éloignés de l'emploi en raison de difficultés d'insertion professionnelle.

I. Caractéristique du marché

Il s'agit d'un marché public de travaux.

Il est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il ne s'agit ni d'un marché à bons de commande ni d'un accord-cadre.

Il s'agit d'un marché allotii.

Le lot n° 3 du marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

a. Durée du marché

La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

Le présent marché n'est pas reconductible.

b. Lieu d'exécution

Les travaux sont à réaliser sur le secteur de La Crête, situé sur la Commune de Saint-Joseph.

II. Imputation budgétaire

Le marché sera imputé sur le Budget annexe de l'eau potable.

Imputation budgétaire : 2315-2011902-ST-JO.

Le présent marché est financé par les fonds propres de la CASUD et éventuellement par des subventions de l'Etat, de l'Office de l'Eau et de l'Office Français de la Biodiversité.

III. Passation du marché

a. Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 28 novembre 2025, les membres de la Commission Ad Hoc dont le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice ont procédé à l'ouverture des plis et ont enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b. Analyse, sélection des candidatures et attribution dans le cadre du marché n°A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A »

Le 09 décembre 2025, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présents dont le représentant de l'Entité Adjudicatrice ont décidé :

S'agissant du lot n° 1 « Adduction R13 et refoulement R14 / R15 »,

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant de l'Entité Adjudicatrice de sélectionner les candidatures suivantes : SORETRA, SLTM, SBTPC SOGEA REUNION, RAZEL BEC REUNION et Groupement HYDROTECH / ENROBES REUNION.

D'autre part,

- d'attribuer le lot n° 1 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A » au candidat SORETRA pour un montant prévisionnel total de 2 698 875,00 € HT, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

S'agissant du lot n° 2 « Refoulement R15 / R16 et distribution R16 »,

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant de l'Entité Adjudicatrice de sélectionner les candidatures suivantes : SOGEA REUNION, RAZEL BEC REUNION, EIFFAGE GENIE CIVIL REUNION et Groupement HYDROTECH / ENROBES REUNION.

D'autre part,

- d'attribuer le lot n° 2 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A » au candidat EIFFAGE GENIE CIVIL REUNION pour un montant prévisionnel total de 2 999 973,00 € HT, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

S'agissant du lot n° 3 « Refoulement R. PAYET et R. Crête et refoulement / distribution réservoir Crête et Payet »,

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant de l'Entité Adjudicatrice de sélectionner les candidatures suivantes : SBTPC SOGEA REUNION et RAZEL BEC REUNION.

D'autre part,

- d'attribuer le lot n° 3 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A » au candidat RAZEL BEC REUNION pour un montant prévisionnel total de 7 165 488,08 € HT, sous réserve qu'il fournisse les pièces de régularité fiscale et sociale.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le lot n° 1 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot n° 1 du marché avec le candidat SORETRA,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le lot n° 1 du marché,
- d'approuver le lot n° 2 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot n° 2 du marché avec le candidat EIFFAGE GENIE CIVIL REUNION,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le lot n° 2 du marché,
- d'approuver le lot n° 3 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot n° 3 du marché avec le candidat RAZEL BEC REUNION,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le lot n° 3 du marché.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve le lot n° 1 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot n° 1 du marché avec le candidat SORETRA,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le lot n° 1 du marché,
- approuve le lot n° 2 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot n° 2 du marché avec le candidat EIFFAGE GENIE CIVIL REUNION,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le lot n° 2 du marché,
- approuve le lot n° 3 du marché n° A25.033 « Modernisation de l'alimentation en eau potable du secteur de La Crête à Saint-Joseph – Phase A »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le lot n° 3 du marché avec le candidat RAZEL BEC REUNION,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le lot n° 3 du marché,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 47

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Noëline DOMITILE

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 31/12/2025